

Technicien·ne contrôle non destructif

Mission

Contrôler la qualité d'une pièce sans en dégrader la matière : c'est la mission du/de la technicien·ne en contrôle non destructif (CND), œuvrant en production et en maintenance. Son rôle est essentiel, car il/ elle vérifie les défauts sur les pièces ou structures métalliques et relève les signes d'usure qui peuvent nécessiter le remplacement ou la réparation d'une pièce. Son action est d'autant plus importante qu'il /elle, peut détecter les défauts à l'intérieur même de la matière.

Activités

Procéder aux contrôles en optant pour le procédé le plus adéquat selon le matériau

Utiliser les outils et techniques de mesure tridimensionnelle et les appareils de contrôle non destructif (radiographie, ultrasons, ressuage, magnétoscopie, tomographie...)

Vérifier la conformité des pièces par rapport aux normes en vigueur

Rédiger les rapports d'analyses et garantir la traçabilité de la qualité des pièces

Élaborer un planning de mesures préventives et/ou correctives si nécessaire

Compétences & Qualités

Connaitre parfaitement les structures des matériaux

Maîtriser les différentes méthodes de contrôle non destructif et manipuler de manière optimale les outils de contrôle

Savoir lire des plans techniques

Maîtriser la documentation utilisée par les différents constructeurs (y compris en anglais) et s'assurer de sa conformité

Parler l'anglais et plus particulièrement les termes techniques liés à l'aéronautique

Faire preuve de rigueur, de minutie, de curiosité, mais aussi d'un bon sens d'observation

Être capable d'analyse des risques et avoir un grand sens des responsabilités

Œuvrer dans le strict respect des règles et consignes de sécurité

Conditions d'exercice

L'activité s'exerce en atelier chez les constructeurs, équipementiers, ou dans les entreprises spécialisées dans le spatial, les missiles, ainsi que dans les entreprises de maintenance aéronautique et les directions industrielles des compagnies aériennes.

Afin de pouvoir se former au métier de Technicien·ne de CND, il est indispensable d'être tolérant·e aux sources de rayonnements ionisants. Un avis médical délivré par un professionnel assermenté est donc obligatoire. Ce métier implique des relations internes avec la production, l'industrialisation, le bureau d'études et des relations externes avec les fournisseurs. Les contrôleur·euses sont certifié·es pour 5 ans via l'AFENDA-FrANDTB (association française pour les essais non destructifs dans l'industrie aérospatiale).

Formation

BTS ou licence professionnelle aéronautique, DUT génie mécanique et productique ou licence professionnelle mécanique, DUT sciences et génie des matériaux ou licence professionnelle matériaux, DUT / BUT ou licence professionnelle mesures physiques, Licence professionnelle contrôle non destructif.

Pour trouver votre formation, rendez-vous sur :

Évolution

Avec de l'expérience, en plus de pouvoir superviser des agents en tant que responsable d'équipes de contrôles, le/la technicien-ne de contrôle non destructif peut espérer occuper un poste d'inspecteur-riche des installations ou devenir agent de maîtrise au niveau du service qualité ou méthodes, ou encore intégrer d'autres activités selon la mobilité interne

Accès à l'emploi

Retrouvez toutes les entreprises : [L'Aéro Recrute - Rejoignez une industrie d'excellence](#)